

**DECISION N° 122-2024**

portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de "L'HÔPITAL DE LA MUSSE – Service Centre de Santé"

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la délibération n°05-2023 en date du 1^{er} mars 2023 portant validation du nouveau modèle de convention type entre la ville et les associations pour la mise à disposition de salles et moyens ;
Vu la demande de "L'HÔPITAL DE LA MUSSE – Service Centre de Santé" représentée par sa Responsable de projet, Madame Roseline DERSY, et dont le siège est situé à L'HÔPITAL DE LA MUSSE – CS20119 – 27180 SAINT SEBASTIEN DE MORSENT, sollicitant l'accès aux services et aides apportés aux associations.

DECIDE :

De signer la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de "L'HÔPITAL DE LA MUSSE – Service Centre de Santé".

signé électroniquement le 24/04/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

